

## QU'A APPORTÉ LA RÉVOLUTION DE 1848 ?

**Document 1 • Jeanne Deroin, *La voix des femmes*, n° 7, 27 mars 1848**

On a proclamé la liberté, l'égalité et la fraternité pour tous : pourquoi ne laisserait-on aux femmes que des devoirs à remplir, sans leur donner les droits de citoyennes ? Seront-elles dispensées de payer des impôts et d'obéir aux lois de l'État ? (...) Voulez-vous qu'elles soient les ilotes\* de votre nouvelle république ? Non, citoyens, vous ne le voulez pas. Les mères de vos fils ne peuvent être des esclaves !

\* ilotes : esclaves

**Document 2 • Mesures sociales du gouvernement de la II<sup>e</sup> République (février 1848)**

### Le droit au travail (25 février 1848)

Le gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice du travail.

**Document 3 • Abolition de l'esclavage**

a. Tableau de François Biard :



**Proclamation de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises le 23 avril 1848**

b. Arguments de Schœlcher pour l'abolition  
(*Esclavage et colonisation*, 1840)

L'esclavage est une injure à la dignité humaine. Il n'est justifiable sous aucun rapport et doit toujours exciter en nous une haine vigoureuse et invincible. La liberté ne peut être vendue ; un membre de l'espèce humaine ne saurait devenir un objet de commerce.

c. Décret d'abolition 27 avril 1848

Le gouvernement provisoire, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine, qu'il est une violation flagrante du dogme républicain – Liberté, Égalité, Fraternité –, décrète : l'esclavage est entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises.